Maître d'Ouvrage
Commune d'Ormoy
Place Raymond Gombault
91 540 ORMOY

COMMUNE D'ORMOY

ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE
« LE SAULE SAINT-JACQUES »

BILAN DE LA CONCERTATION

Octobre 2014

Maîtrise d'ouvrage déléguée

SORGEM
157-159, Route de Corbeil – 91 700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
Tel : 01 60 15 58 18 - Fax : 01 60 16 80 08

La ville d'ORMOY a pris l'initiative d'une opération d'aménagement à vocation mixte d'habitat et d'activités sur le site du Saule Saint Jacques par la délibération n°2013-I-2, le 25 février 2013.

Dans ce cadre, la concertation préalable s'est déroulée entre le 12 juin et le 12 septembre 2014 selon les modalités de la délibération d'initiative de la ZAC ci-avant citée :

« *Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

ARRETE *conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme les modalités d'organisation de la concertation préalable qui consistera a minima en :*

- *La tenue d'une réunion publique annoncée par tout moyen adapté, présidée par le Maire ou le représentant qu'il aura désigné à cet effet,*
- *La mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre,*
- *Une information dans le journal local et sur le site internet de la ville afin de sensibiliser les habitants aux enjeux du projet et au calendrier de la concertation,*
- *La réalisation et la présentation au Conseil Municipal d'un bilan de la concertation préalable à l'occasion de la création de la ZAC ».*

Toutes les modalités fixées ont été remplies. En effet :

- Une réunion publique, s'est tenue le 20 juin 2014.
- Un registre a été tenu en mairie afin de recueillir les questions et suggestions des habitants, tout au long de la phase de concertation préalable.
- L'avis d'engagement de la concertation préalable a été publié le 19 juin 2014 dans *Le Républicain* et sur le site internet de la commune le 12 juin 2014, par la rédaction d'un article spécifique.
  Le Républicain a par ailleurs publié un second article en date du 26 juin
- Le présent bilan de la concertation a été rédigé et sera présenté au Conseil Municipal du 9 octobre 2014 à l'occasion de la délibération de création de ZAC.

I. La réunion publique

La réunion publique du 20 juin 2014 s'est tenue en Mairie, en présence d'une trentaine d'habitants, qui en avait été informés d'une part par le site internet de la commune et d'autre part, par *Le Républicain.* (Article du 19 juin) ainsi que par des affiches en mairie et dans les sept panneaux d'informations communaux et information des propriétaires de terrains dans le périmètre de la future ZAC

Cette réunion a permis :

- de rappeler le contexte urbain des abords d'ORMOY et de présenter un diagnostic du territoire
- de proposer un projet urbain pour le site au regard du contexte environnant
- d'informer les habitants des différentes instances de concertation mises en place et du calendrier global de l'opération.

Les débats ont porté sur les thèmes suivants :

- Le nombre de logements prévus et la programmation d'équipements publics

A cette interrogation, il a été répondu qu'environ 600 logements répartis entre maisons, habitat intermédiaire et petits collectifs étaient prévus dans le projet. Il a par ailleurs expliqué que des emprises du plan masse étaient dédiées à de futurs équipements publics, en précisant que la création d'une école apparaissait nécessaire.

- La durée de l'opération et les éventuelles nuisances du chantier

L'équipe projet a rappelé que l'opération serait réalisée en plusieurs phases. Pour chaque phase, un accès routier indépendant sera réalisé afin de permettre aux habitants de prendre possession de leur logement en dehors du périmètre de chantier concernant le reste de l'opération.

- La durée d'exploitation des parcelles agricoles avant la mise en œuvre effective du projet

Les cultures agricoles devront cesser d'être exploitées quand l'aménageur effectuera l'acquisition du foncier. Les exploitants seront, en tout état de cause, prévenus suffisamment en amont.

Une maquette du projet a également été réalisée pour l'occasion.
Elle a été mise à disposition du public du lendemain de la réunion publique à la clôture du registre (12 septembre 2014).

II. Le registre

Le registre ouvert en mairie à partir du lundi 23 juin, pour une durée de 12 semaines, n'a fait l'objet d'aucune remarque.

La copie de ce registre est annexée au présent document.

III. Les annonces et articles

Afin de s'assurer de la publicité concernant la réunion publique et l'ouverture d'un registre en mairie, ainsi que de communiquer sur le projet auprès des Ulméens et plus largement des habitants de la CCVE, deux articles sont parus dans *Le Républicain* et un article a été publié sur le site internet de la commune :

- *Le Républicain*, « Les contours d'un nouveau quartier se dessinent », 19 juin 2014.
- *Le Républicain*, « Le maire défend son village », 26 juin 2014.

- http://www.ormoy.fr/, « Avenir de la plaine Saint Jacques – Réunion publique du 20 juin 2014 », en ligne depuis le 12 juin 2014 et toujours en page d'accueil du site internet.

La copie des deux articles du Républicain est annexée au présent document.

Le projet de création de la ZAC LE SAULE SAINT-JACQUES a fait l'objet d'un avis de la DRIEE en date du 22 septembre 2014 :

L'étude d'impact aborde l'ensemble des thématiques environnementales. Néanmoins, que ce soit dans la description de l'état initial ou dans l'analyse des impacts, les thèmes relatifs au paysage et au milieu naturel gagneraient à être approfondis.

Alors que la prise en compte des déplacements est un enjeu majeur du projet, l'étude d'impact ne comporte pas d'analyse d'impact sur le trafic automobile. Cette absence se fait ressentir sur les développements consacrés à l'impact sur le bruit et la qualité de l'air qui manquent de précision. Elle nécessiterait d'être complétée sur cette thématique.

La partie portant sur le potentiel de développement des énergies renouvelables nécessite d'être approfondie d'une analyse conduisant à présenter des dispositifs concrets tels que la mise en place de réseaux de chaleur ou de froid.

L'autorité environnementale souligne que le calcul des superficies dédiées à l'habitat et aux espaces publics doit être davantage développé pour apprécier la justification du projet au regard des objectifs de densification et de maîtrise de l'étalement urbain figurant notamment dans le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) de 2013.

L'ensemble de ces remarques seront prises en considération pour la poursuite du projet

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE de L'ESSONNE

COMMUNE d' ORMOY

REGISTRE ~~D'ENQUÊTE PUBLIQUE~~ DE CONCERTATION

MAIRIE D'ORMOY ESSONNE

relatif à L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAINE SAINT JACQUES EN VUE DE CRÉATION D'UNE ZAC FUTURE.

Mod. 1053 - BERGER-LEVRAULT, NANCY (D). - A1288

Concertation relative

à

l'aménagement de la Plaine Saint Jacques en vue de création d'une ZAC future

Je, soussigné Jacques Gombault, Maire d'Ormoy, ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 7 feuilles, pour recevoir pendant une durée de douze semaines, du 23 juin au 12 septembre 2014, aux horaires d'ouverture de la mairie :

du 23 juin au 05 juillet :
lundi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h
mardi, mercredi, jeudi et samedi de 9h00 à 12h00

du 07 juillet au 22 août :
lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h30

du 25 août au 12 septembre :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00
mercredi et samedi de 9h00 à 12h00

les observations du public.

A Ormoy, le 23 juin 2014

Première journée, le lundi 23 juin 2014, de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 :

1- Observations de M... NÉANT
Mardi 24/06/2014 = NÉANT
Mercredi 25/06/2014 = NÉANT
Jeudi 26/06/2014 = NÉANT
Vendredi 27/06/2014 = NÉANT
Samedi 28/06/2014 = NÉANT
Lundi 30/06/2014 = NÉANT
Mardi 01/07/2014 = NÉANT
Mercredi 02/07/2014 = NÉANT
Jeudi 03/07/2014 = NÉANT
Vendredi 04/07/2014 = NÉANT
Samedi 05/07/2014 = NÉANT
Lundi 07/07/2014 = NÉANT
Mardi 08/07/2014 = NÉANT

Mercredi 09/07/2014 = NÉANT
Jeudi 10/07/2014 = NÉANT
Vendredi 11/07/2014 = NÉANT
Mardi 15/07/2014 = NÉANT
Mercredi 16/07/2014 = NÉANT
Jeudi 17/07/2014 = NÉANT
Vendredi 18/07/2014 = NÉANT
Lundi 21/07/2014 = NÉANT
Mardi 22/07/2014 = NÉANT
Mercredi 23/07/2014 = NÉANT
Jeudi 24/07/2014 = NÉANT
Vendredi 25/07/2014 = NÉANT
Lundi 28/07/2014 = NÉANT
Mardi 29/07/2014 = NÉANT
Mercredi 30/07/2014 = NÉANT
Jeudi 31/07/2014 = NÉANT
Vendredi 01/08/2014 = NÉANT
Lundi 04/08/2014 = NÉANT
Mardi 05/08/2014 = NÉANT
Mercredi 06/08/2014 = NÉANT
Jeudi 07/08/2014 = NÉANT
Vendredi 08/08/2014 = NÉANT
Lundi 11/08/2014 = NÉANT
Mardi 12/08/2014 = NÉANT
Mercredi 13/08/2014 = NÉANT
Jeudi 14/08/2014 = NÉANT.
Lundi 18/08/2014 = NÉANT
Mardi 19/08/2014 = NÉANT
Mercredi 20/08/2014 = NÉANT
Jeudi 21/08/2014 = NÉANT
Vendredi 22/08/2014 = NÉANT.
Lundi 25/08/2014 = NÉANT.
Mardi 26/08/2014 = NÉANT.

Mercredi 27/08/2014 = NÉANT.
Jeudi 28/08/2014 = NÉANT
Vendredi 29/08/2014 = NÉANT
Samedi 30/08/2014 = NÉANT
Lundi 01/09/2014 = NÉANT
Mardi 02/09/2014 = NÉANT
Mercredi 03/09/2014 = NÉANT
Jeudi 04/09/2014 = NÉANT
Vendredi 05/09/2014 = NÉANT
Samedi 06/09/2014 = NÉANT
Lundi 08/09/2014 = NÉANT
Mardi 09/09/2014 = NÉANT
Mercredi 10/09/2014 = NÉANT.
Jeudi 11/09/2014 = NÉANT.
Vendredi 12/09/2014 = NÉANT.

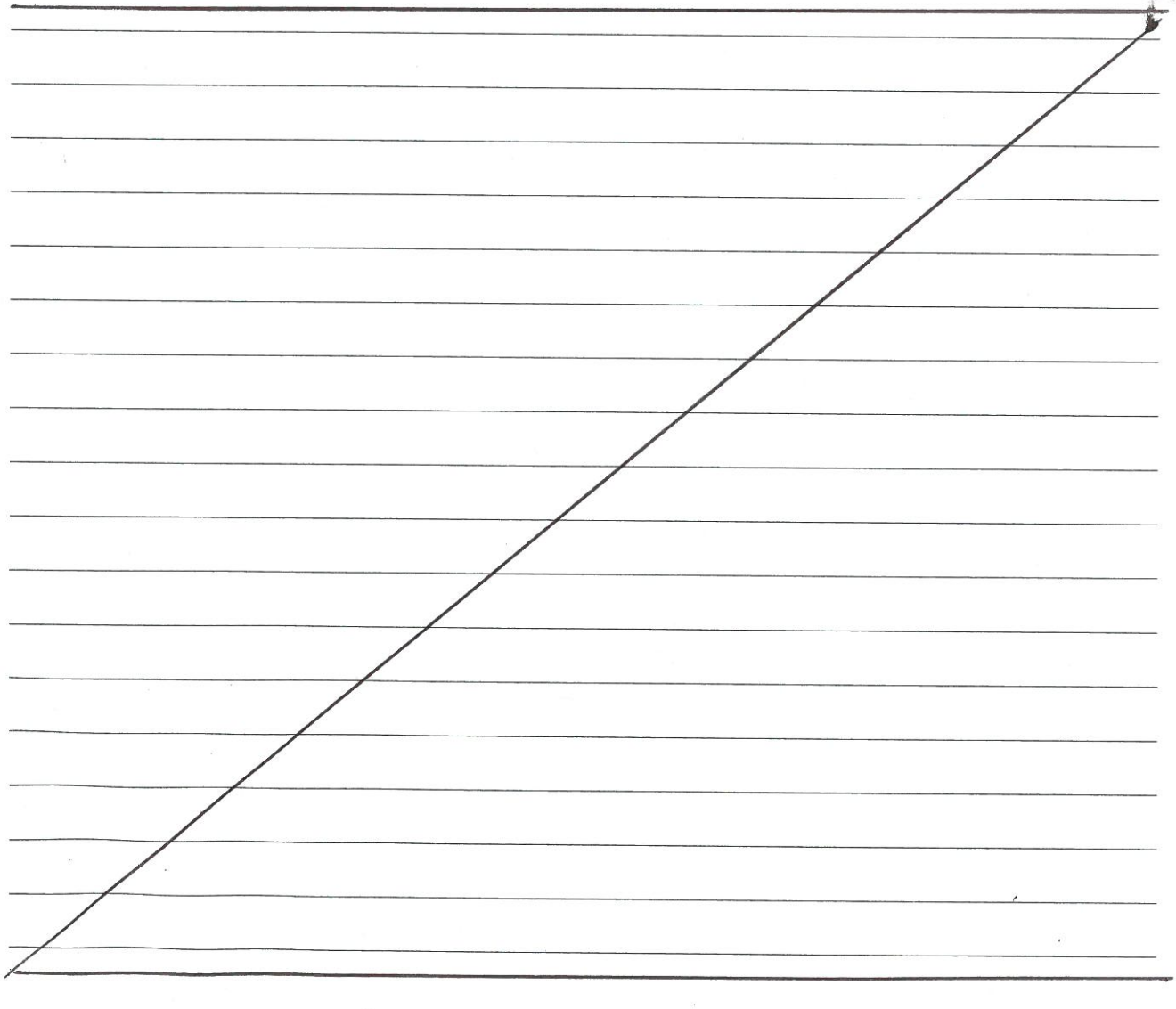

Le 12 SEPTEMBRE 2014 à 18 heures 00.

Le délai ~~d'enquête~~ DE CONCERTATION étant expiré,

je, soussigné, JACQUES GOMBAULT, MAIRE déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 12 SEMAINES ~~jours~~ consécutifs du 23 JUIN 2014 au 12 SEPTEMBRE 2014

L, V * DU 23/06/2014 AU 05/07/2014 de 8 heures 30 à 12 heures 00 ET DE 14H30 A 18H00 - MA, ME, JS = 9H00 A 12H

L, MA, ME, J, V * DU 07/07/2014 AU 22/08/2014 de 8 heures 00 à 12 heures 30.

L, MA, JV * DU 25/08/2014 AU 12/09/2014 DE 8H00 A 12H00 ET DE 14H30 A 18H00 - ME, S = 9H00 A 12H00

Les observations ont été consignées au registre par NÉANT personnes (pages nos / à /).

En outre, j'ai reçu NÉANT lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre :

1. — Lettre en date du / de M. /

2. — Lettre en date du / de M. /

3. — Lettre en date du / de M. /

LE MAIRE,

MAIRIE D'ORMOY (ESSONNE)

JACQUES GOMBAULT

MENNECY

Non à la fermeture d'une classe!

Face à la menace de fermeture d'une classe à l'école de l'Ormeteau, les parents d'élèves et les fédérations de parents d'élèves se mobilisent.

L'école de l'Ormeteau.

277 C'est le nombre de signatures recueillies en quelques jours. Les pétitionnaires ont spontanément rejoint le mouvement à l'initiative des parents d'élèves de l'école élémentaire de l'Ormeteau, soutenus par les trois fédérations de parents d'élèves, la fédération des conseils des parents d'élèves (FCPE), le groupement de parents d'élèves indépendants (GPEI) et la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP). Tous se sont mobilisés pour demander l'annulation par le Directeur académique des services de l'Education Nationale de Versailles de la décision de fermeture d'une classe pour la rentrée de septembre 2014.

Non à l'école-usine

« *C'est comme s'ils avaient déjà pris leur décision. Il fallait donc faire quelque chose, c'est pour cela que nous avons décidé de lancer une pétition pour nous opposer à cette décision de fermeture de classe* », explique une mère de famille. L'école primaire qui comprend 5 classes du CP au CM2 se voit menacée alors même que de nouvelles inscriptions s'effectuent en mairie. « *Sur l'effectif global on est bien au-delà du seuil* », ajoute la maman inquiète pour sa fille qui doit faire sa rentrée en CP dans cette école. Comme le précise la pétition : « *Cette décision a été prise avant recomptage des effectifs. Depuis, le seuil de fermeture a été dépassé et les enfants seraient dans des classes surchargées : 4 classes pour 5 niveaux de 29 élèves au minium en double niveau. Les habitants de Mennecy sont attachés à cette école à taille humaine et souhaitent conserver ces bonnes conditions d'apprentissage pour leurs enfants* ». Un grand nombre de parents souhaitent le maintien de la cinquième classe. « *Les gens sont attachés à cette petite école. Les enfants sont bien. Ils peuvent parler aux institutrices et inversement. Si on ferme une classe, ensuite il y en aura une deuxième, puis une troisième et puis nous n'aurons plus cette école. C'est pour garder cette structure à Mennecy que nous nous battons. Nous ne voulons pas d'école-usine* », clame une mère de famille.

Un rendez-vous avec l'inspectrice de l'académie s'est déroulé lundi 16 juin. « *Elle a été compréhensive et nous a écoutés mais ne nous a donné aucune réponse. Une première commission interne doit se réunir le 20 juin. Et une autre plus importante le 24 juin qui réunira l'Education nationale au niveau départemental, la mairie, les parents d'élèves au niveau départementaux. Nous avons décidé de prendre rendez-vous avec le maire pour lui donner nos arguments et lui remettre la pétition* », explique une maman. Le 26 juin, si l'annulation de la décision n'est pas actée, l'école sera occupée.

Baya Kanane

Faits divers

Mennecy : Le bus se renverse des collégiens blessés

Lardy / Ballancourt : Kevin est porté disparu depuis fin mai

Où sortir cette semaine

Toutes les précisions dans les pages Loisirs

MENNECY

Avec les Jardiniers de France
"De l'utilité des insectes au jardin", samedi 21 juin à 14h30 à la salle J.C.-Vollant, Résidence Charles-Péguy, 12/14, avenue Darblay.
• ***Rens. Claudine Lanneau 06.22.72.27.43 ou claudinelanneau@gmail.com***

Le temps des histoires
Présenté aux enfants de 3 à 9 ans chaque premier mercredi du mois à 11h à la médiathèque.

ORMOY

Les contours d'un nouveau quartier se dessinent

La commune d'Ormoy dispose d'un terrain non urbanisé d'une superficie d'environ 27 hectares situé à l'extrême Sud-Ouest de son territoire, encadré par la rue de la plaine d'Ormoy et l'avenue des Roissys Haut.

La nécessité d'urbaniser ce territoire se précise depuis plusieurs années au fil de l'évolution des documents d'urbanisme et du tissu urbain local. Le Schéma de Cohérence Territorial de la CCVE, document approuvé en 2008 ayant pour vocation de planifier le développement du val d'Essonne, identifie la commune d'Ormoy comme l'un des pôles devant permettre de développer l'offre de logement, de services et d'activité du territoire intercommunal.

Le schéma directeur de la région Ile-de-France, document approuvé en 2013 ayant pour vocation de planifier les orientations du développement de la région à l'horizon 2030, identifie ce territoire comme un front urbain d'intérêt régional et un secteur d'urbanisation préférentielle.

Le plateau agricole situé au sud de la commune connaît une urbanisation rapide depuis le début des années 2010, notamment par le biais de la zone logistique des haies blanches, situé sur la commune du Coudray-Montceaux, et de la zone de commerces et d'activités Montvrain II, située à Mennecy.

Démarche portée par la collectivité

Soucieuse de s'assurer la maîtrise de l'urbanisation du territoire à venir, la municipalité d'Ormoy a effectué de premières études de développement en 2010. Elle a ensuite confié en 2012 à la Sorgem, société d'aménagement du territoire implantée en Essonne, le pilotage d'études préalables à la création d'une zone mixte d'habitat et d'activité.

Cette démarche permet à la commune de s'entourer de nombreuses compétences issues de bureaux d'études et d'agences privées.

Afin d'élaborer le projet urbain, la ville d'Ormoy et la Sorgem ont en effet missionné un architecte-urbaniste, un paysagiste, un bureau d'études environnemental, un programmiste et un bureau d'études techniques.

Quel programme?

Le diagnostic territorial approfondi rendu en décembre 2012 a parmi de définir les principales orientations du projet.

Celui-ci devrait s'articuler autour d'une trame généreuse d'espaces publics et d'espaces verts permettant de connecter le nouveau quartier à son environnement naturel et bâti tout en offrant un cadre de vie agréable aux futurs habitants.

La programmation du projet prévoit la production d'environ 630 logements sur plusieurs années, composés de pavillons, de maisons de ville, de logements intermédiaires et de bâtiments de deux étages maximum.

Cette offre de logement doit permettre de répondre aux problèmes actuels localement posés par le déficit de logement pour les jeunes ménages, par le phénomène de décohabitation et de vieillissement de la population.

Sont également prévus 2 hectares d'activités et des équipements publics dont la nature reste à définir.

Les habitants de la ville d'Ormoy sont conviés en mairie, le vendredi 20 juin à partir de 19h, à participer à une réunion publique de présentation et d'échanges autour du projet urbain.

• ***Réunion publique le vendredi 20 juin à 19h en mairie.***

Le lycée Marie-Laurencin retenu pour un concours à Pékin

Eva, Marine et Morgan s'envoleront en juillet pour Pékin !

Le projet des élèves du lycée Marie-Laurencin est retenu pour un concours international à Pékin en juillet !

Samedi 24 mai, le projet porté par Eva Courteille, Marine de Metz et Morgan Herbaut, tous trois élèves de terminale scientifique au lycée Marie-Laurencin a séduit le jury. Celui de la finale du concours national scientifique C-Génial au Palais de la Découverte à Paris. Sur 110 projets déposés par les lycées de France, 10 ont pu participer à la finale dont le lycée Marie-Laurencin, dirigé par le proviseur Alain Moreau. C'est la récompense de trois années de travail menées sur le thème de "l'hybridation des abeilles : avantage ou désavantage ? Encadrés par leur professeur de Sciences de la Vie et de la Terre, Madame Wuillai, ils ont réalisé un véritable travail de recherche qui les a amenés à monter et à réaliser leurs propres expériences, à rencontrer des chercheurs de l'INRA d'Avignon et à aller à la rencontre de nombreux apiculteurs, à travers la France, confrontés au problème de l'effondrement des colonies d'abeilles. Grâce à l'aide de la municipalité qui leur a accordé un terrain, ils ont monté et installé leur propre rucher. La région Ile-de-France les a subventionnés pour l'achat du matériel apicole et le rectorat de Versailles pour l'achat de matériel expérimental. L'association Sciences à l'école leur a fourni un matériel de pointe pour leurs analyses génétiques. Les trois lycéens s'envoleront donc en juillet pour Pékin pour participer au concours international Castic où ils affronteront 400 autres concurrents.

B.K.

Devenez correspondant pour Le Républicain
Rens. 01.69.16.18.30.

Le Dream Cars à Mennecy...
Le Républicain y était ! ***Reportages et photos la semaine prochaine.***

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

L'espoir renaît au village retraite

Mardi 10 juin, une quarantaine de résidents du village retraite ont participé à la réunion organisée par la société Habitable Urbain et son dirigeant Christian Prudhomme.

La société Habitable Urbain a été mandatée pour faire une enquête sociale pour France Habitation qui est pressentie pour racheter la résidence. Trois ans après la reprise de celle-ci à la Fédération Mutualiste Parisienne par deux bailleurs Life et Rive Gauche, la situation n'a cessé de se dégrader. Les travaux de rénovation promis, n'ont toujours pas commencé. Les résidents n'ont reçu aucun relevé de charges, pourtant obligatoire, depuis juillet 2011. Studios et logements se sont vidés. Il ne reste plus que 68 locataires présents sur 120 places potentielles, dans un cadre bien agréable. Seuls trois salariés au lieu de six auparavant sont chargés de la gestion des lieux sur le terrain.

Le village retraite compte 68 locataires sur 120 places.

Vers un lieu conventionné?

Avant le début de la réunion, les résidents ont reçu la visite très appréciée de Jacques Mione, maire de la commune. Celui-ci est venu exprimer l'intérêt que porte la municipalité à l'avenir de la résidence et au bien vivre de ses locataires. Il a fait le point sur les contacts avec les bailleurs actuels. Si France Habitation acquiert la résidence, ce qui est le souhait des présents, elle fera appel à AREFO, une société qui a une longue expérience en matière de résidence pour personnes âgées. En fonction des résultats de l'enquête sociale en cours, le village deviendrait un établissement conventionné, ce qui permettrait aux résidents de bénéficier de l'aide personnalisée au logement. Cela compenserait l'augmentation probable des loyers due aux travaux de rénovation présentés et discutés en fin de réunion.

Trois salariés sont chargés de la gestion des lieux.

Frédéric Danielczak

Où sortir cette semaine

Toutes les précisions dans les pages Loisirs

BALLANCOURT-SUR-ESSONNE

Cinétoile
Retrouvez les films à l'affiche et les horaires des séances, consulter le répondeur du cinéma au 01.64.85.27.83 ou sur le site de la ville à l'adresse www.ville-ballancourt.fr

Exposition de peinture
La municipalité et les Ateliers d'Arts Graphiques et Plastiques convie le public à l'exposition des toiles de Guy Sirven en mairie jusqu'au 30 août. Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Le lundi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h. Entrée libre.

Spectacle de fin d'année
Le spectacle de fin d'année du conservatoire de musique du Val d'Essonne se déroulera le samedi 28 juin.

Jeux de société avec Maxilud
Un samedi par mois à la bibliothèque.

Rythmes scolaires: Ballancourt veut rester en semaine de 4 jours

Le Conseil municipal de la commune a voté, jeudi 19 juin, à l'unanimité, une demande de dérogation à la réforme des rythmes scolaires pour obtenir le maintien de la semaine de quatre jours.

La ville a beaucoup travaillé sur la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, en optant d'emblée la voie de la concertation et du dialogue avec les enseignants, les parents et les agents concernés.

« *Uniquement préoccupés par l'intérêt de l'enfant, nous avons finalisé l'organisation des Nouvelles activités pédagogiques (NAP) à travers l'élaboration du Projet éducatif territorial* », explique le maire, Jacques Mione. « *Néanmoins, nous sollicitons une dérogation pour maintenir à Ballancourt la semaine de quatre jours, car ce rythme a longtemps été une spécificité ballancourtoise* ».

Instituée dans cette commune de 1991 à 1999, puis de 2001 à aujourd'hui, la semaine des 4 jours a toujours été plébiscitée par plus des trois quarts des familles. Jusqu'à la décision ministérielle, en 2008, de l'instaurer partout, Ballancourt était la seule commune de l'Essonne à appliquer la semaine des quatre jours, avec une réduction des vacances de 12 jours.

Les statistiques établies à l'époque montraient que le taux d'absentéisme restait en deçà de celui enregistré pour la semaine parisienne : 90 % de présence en moyenne les 12 jours récupérés sur les vacances contre 88 % les samedis travaillés. Même l'évaluation du niveau des écoliers de Ballancourt, effectuée par les services académiques, ne montrait pas une dégradation, bien au contraire. « *C'est dire combien la démarche était comprise et soutenue par les parents et les enseignants !* », insiste le maire.

ORMOY

Le maire défend son village

La municipalité a convié, vendredi 20 juin, la population à participer à une réunion publique concernant la création de la future ZAC d'Ormoy la Plaine.

L'édile au micro.

Une trentaine de personnes étaient présentes pour écouter l'édile et ses intervenants. Quatre points ont été présentés : le contexte urbain des abords du village, le diagnostic du territoire, le projet urbain et la concertation ainsi que le planning. Le principal objectif du développement du tissu urbain est la production de logements sur les 27 hectares. Un territoire sujet à regard extérieur, l'Etat envisage la mise en place de plus de 600 logements. La commune se bat et veut garder la maîtrise de l'urbanisme. Le maire, les élus veulent une "cité-jardin". Suite à cette réunion, la maquette est présentée en mairie et un registre de commentaires est à la disposition du public. « *Vous avez un maire qui défend ses habitants et vos intérêts* », a conclu Alexandre Bouton, architecte. Le débat a continué autour de la maquette d'Alexandre Bouton.

J.H.

Les ateliers équilibre fêtent leur 100e séance!

Claudine Turon, adjointe, en charge de la solidarité et de la famille, entourée des pratiquants de l'atelier d'équilibre, avec l'animateur, Thomas.

Mercredi 18 juin, les ateliers équilibre de la commune ont célébré leur 100e séance.

Les 24 participants à l'atelier "Equilibre" de la ville se sont rendus à leur centième séance. L'atelier comprend, par cycle de 12, des séances de pratique physique favorisant l'équilibre et la confiance en soi dans la plus grande convivialité. Le cours est animé par Thomas Le Cam, acteur de la prévention santé, animateur diplômé, responsable Domisiel Ile-de-France. Par petit groupe, les personnes gagnent de la souplesse, de l'aisance et retrouvent leur confiance. Comment entretenir son capital santé et bouger tout en s'amusant? C'est très simple. En partenariat avec le CCAS de la ville qui prête la salle et une participation financière par personne, l'association Siel Bleu, propose des cours d'Equilibre en Bleu, une activité qui mêle renforcement musculaire et exercice d'équilibre.

L'association a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie grâce à l'activité physique adaptée, tout en maintenant l'accessibilité financière des activités. Pour répondre à cet objectif, l'association propose également un atelier mémoire. Séance après séance, preuve à l'appui, Thomas voit les participants évoluer, retrouver la forme. L'organisation de la séance, avec un nombre de participants réduits, permet à l'animateur d'être vigilant, de reprendre le mauvais mouvement, la mauvaise position, évitant ainsi de créer de nouveaux maux. Pour fêter cet événement, le verre de l'amitié a été offert par Claudine Turon, adjoint, en charge de la solidarité et de la famille au nom de la municipalité. Les participants ont déjeuné avec l'animateur, chacun ayant apporté son plat favori, sa spécialité. Un dernier moment de partage et de cohésion, avant de se retrouver en septembre.

J.H.

Devenez correspondant pour Le Républicain
Rens. 01.69.16.18.30.

Les contours d'un nouveau quartier se dessinent à l'horizon de la plaine Saint Jacques d'ORMOY

La commune d'ORMOY dispose d'un terrain non urbanisé d'une superficie d'environ 27 hectares situé à l'extrême sud-ouest de son territoire, encadré par la rue de la plaine d'Ormoy et l'avenue des Roissys Haut.

La nécessité d'urbaniser ce territoire se précise depuis plusieurs années au fil de l'évolution des documents d'urbanisme et du tissu urbain local.

Le Schéma de Cohérence Territorial de la CCVE, document approuvé en 2008 ayant pour vocation de planifier le développement du val d'Essonne, identifie la commune d'ORMOY comme l'un des pôles devant permettre de développer l'offre de logement, de services et d'activité du territoire intercommunal.

Le schéma directeur de la région Ile de France, document approuvé en 2013 ayant pour vocation de planifier les orientations du développement de la région à l'horizon 2030, identifie ce territoire comme un front urbain d'intérêt régional et un secteur d'urbanisation préférentielle.

Le plateau agricole situé au sud de la commune connait une urbanisation rapide depuis le début des années 2010, notamment par le biais de la zone logistique des haies blanches, situé sur la commune du Coudray-Montceaux, et de la zone de commerces et d'activités MONTVRAIN II, située à Mennecy.

Accusé de réception en préfecture
091-219104684-20141009-2014VI7A-DE
Reçu le 30/10/2014

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
COMMUNE D'ORMOY

Délibération n°	2014	VI	07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

OBJET : Saule Saint Jacques : projet de quartier à vocation mixte habitat et activités
Approbation du bilan de la concertation préalable à la création de ZAC

Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	18

Vote du conseil municipal	
POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

L'an deux mil quatorze, le neuf octobre, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, le trois octobre 2014, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Jean Michel HOUY,** 1er Maire adjoint.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs, Jean Michel HOUY, Evelyne PELLETIER, Gérard MARTY, Michel VANIER, Hélène ANFRUI, Denis BIZET, Danielle VIGUIER, Christian SÉLAME, Catherine LOMBARD, Danièle BONNEVEAU, Nathalie BRUYNOOGHE, Sandra GONÇALVES, Olivier TAIPINA, Fabien ANGEL, et Violetta DUAULT.

Etaient absents représentés :
Monsieur Michel ROCHE, représenté par Monsieur Jean-Michel HOUY ;
Madame Charlotte TALAVÉRA-CHAUZEIX, représentée par Madame Hélène ANFRUI ;
Monsieur Adrien SORRENTINO représenté par Monsieur Gérard MARTY.

Etaient absents
Monsieur Jacques GOMBAULT

Il est rappelé au Conseil municipal que la ville d'ORMOY a pris l'initiative d'une opération d'aménagement à vocation mixte d'habitat et d'activités sur le site du Saule Saint Jacques par la délibération n°2013-I-2, le 25 février 2013.

Dans cette délibération, le Conseil Municipal approuvait notamment les objectifs généraux poursuivis dans le cadre de l'opération d'aménagement, à savoir :

- créer de l'habitat, dont une partie de logements sociaux,
- créer de l'activité,
- prévoir une ou des réserve(s) foncière(s) pour la création d'équipements publics,
- proposer des espaces verts et espaces publics généreux et de qualité.

A l'issue des études préalables, les principaux enjeux de l'urbanisation du secteur du Saule Saint Jacques - majoritairement composé de terres agricoles et délimité par la RD 191 au nord, la ZA Montvrain II et le chemin de Tournenfils à l'Ouest, et la rue de la Plaine d'Ormoy à l'est - peuvent se décliner ainsi :

- Du point de vue environnemental :

L'objectif de la commune d'ORMOY est d'aménager et construire tout en préservant l'environnement des générations futures. En ce sens, une large place sera laissée aux espaces verts et paysagers, et à la biodiversité au sein du projet d'aménagement, tout en conciliant le besoin de développement d'ORMOY.
Le recours aux énergies renouvelables, la limitation des consommations énergétiques, la récupération des eaux pluviales, la préservation de la biodiversité, la maîtrise de la production des déchets devront permettre d'inscrire le projet de ZAC dans une démarche environnementale forte.

- Du point de vue économique :

Le plateau étant principalement occupé par des zones d'activités sur les communes d'ORMOY, de MENNECY et du COUDRAY-MONTCEAUX, le projet de ZAC privilégie une programmation axée vers l'habitat afin de diversifier le tissu urbain existant. Néanmoins, une mixité des fonctions au sein du nouveau quartier est envisagée afin de permettre l'implantation de locaux pour les activités de commerces et services principalement. La position de la ZAC incite en effet à étudier les possibilités d'implantation d'activités propres à générer une vie de quartier au-delà de la seule fonction résidentielle.

- Du point de vue des équipements :

La réalisation de la ZAC constitue une opportunité de réaliser des équipements publics propres aux besoins du nouveau quartier mais aussi d'intérêt général tels qu'un groupe scolaire et son restaurant scolaire, un parc rural-urbain où se mêlent différents usages (potagers, loisirs, pédagogie...) et une maison de quartier compte tenu de l'importance du programme d'habitat.

- Du point de vue social :

Il s'agira, au travers de ce projet, d'offrir un panel de statuts (social, primo-accédant, accession...) et de typologies de logements propre à répondre à des situations sociales et générationnelles diversifiées. Ce programme permettra de répondre aux attentes de la population d'ORMOY dans toute sa diversité. La satisfaction des besoins des habitants, actuels et à venir, devra se faire en matière d'habitat mais également en matière d'équipements publics.
Des réponses innovantes en termes d'habitat devront être proposées.
Des espaces publics devront être créés à l'intérieur de la ZAC et être accessibles à tous. Ces espaces constituent des lieux de convivialité et de voisinage, et participent à l'animation de la Commune.

- Du point de vue de l'aménagement :

Le projet de ZAC devra permettre de préserver le quartier de la circulation automobile tout en le désenclavant. Il sera créé un réseau viaire structuré, hiérarchisé, sécurisé et adapté aux usages du site, et la RD 191 fera l'objet d'une requalification. Les liaisons douces seront privilégiées et adaptées. Elles permettront d'irriguer le futur quartier et de relier ce dernier aux quartiers voisins et au centre-bourg d'ORMOY. Il s'agira également de favoriser les liaisons piétonnes vers les transports collectifs.

Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du Code de l'urbanisme, la délibération n°2013-I-2 du 25 février 2013 a fixé les modalités de la concertation préalable à la création de la ZAC suivantes :

- la tenue d'une réunion publique annoncée par tout moyen adapté, présidée par le Maire ou le représentant qu'il aura désigné à cet effet,
- la mise à disposition du public, aux heures d'ouverture de la mairie, d'un registre,
- une information dans le journal local et sur le site internet de la ville afin de sensibiliser les habitants aux enjeux du projet et au calendrier de la concertation,
- la réalisation et la présentation au Conseil Municipal d'un bilan de la concertation préalable à l'occasion de la création de la ZAC.

La concertation préalable s'est déroulée dans le respect de ces modalités et a accompagné les études de définition du projet pendant toute leur durée.

Un registre destiné à recevoir les observations du public a été tenu à disposition en mairie.
Aucune observation n'a été inscrite sur ce registre.

Les observations formulées à l'occasion de la réunion publique ainsi que les échanges qu'elles ont générés sont rapportés en détail dans le document appelé « bilan de la concertation » ci-annexé.

Elles ont principalement porté sur les thèmes suivants :

- le nombre de logements prévus et la programmation d'équipements publics,
- la durée de l'opération et les éventuelles nuisances du chantier,
- la durée d'exploitation des parcelles agricoles avant la mise en œuvre effective du projet.

Ces échanges ont mis en avant l'adhésion de la population aux grands principes régissant l'aménagement de ce secteur.

Au vu des éléments ci-dessus exposés et du « bilan de la concertation » annexé à la présente délibération, il est proposé au Conseil municipal de tirer le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC du Saule Saint Jacques.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-1 et suivants, R123-1 et suivants, L300-2, L311-1 et suivants, R311-1 et suivants,

VU le SDRIF et le SCOT de la Communauté de Communes du Val d'Essonne approuvé en 2008,

VU le Plan local d'urbanisme de la commune d'ORMOY,

VU les compétences de la commune d'ORMOY en matière de création, d'aménagement et d'entretien de ZAC à destination d'habitat,

VU sa précédente délibération n°2013-I-2 du 25 février 2013 fixant les objectifs poursuivis et déterminant les modalités de la concertation préalable à la création d'une ZAC sur le secteur du Saule Saint Jacques,

VU le bilan de cette concertation présenté et détaillé en annexe de la présente délibération,

Considérant que la ville d'ORMOY souhaite poursuivre cette opération et la faire réaliser dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté,

Considérant que ce bilan établit les conditions favorables à la création de la ZAC,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE que cette concertation, qui a favorisé les échanges de points vues, a mis en avant une adhésion positive des habitants et des autres personnes concernées sur le projet urbain porté par la ville d'ORMOY et que ce bilan pose les conditions favorables à la poursuite de la procédure,

DECIDE de tirer un bilan favorable de la concertation préalable en vue de la création d'une zone d'aménagement concertée sur le site du Saule Saint Jacques,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie d'une durée d'un mois et sera exécutoire dès sa transmission au Préfet et accomplissement de la mesure précitée,

DONNE pouvoir au Maire, ou à son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à ORMOY, les jour, mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Délibération	
Reçue en sous-préfecture le	
Publiée le	
Notifiée le	

Le 1er Maire adjoint

MAIRIE D'ORMOY (ESSONNE)

Jean Michel HOUY